

On nous adresse la lettre suivante :
 Londres, 7 Septembre 1867.
 Monsieur, veuillez m'envoyer par le chemin de fer à Londres, 6 flacons de votre huile pure de marrons d'Inde. C'est la seule chose qui a soulagé un pauvre travailleur qui pendant deux ans a souffert de la goutte, ayant une femme et 5 petits enfants qui souffrent parce qu'il ne peut rien faire.
 Emma Sperling, Halstead Essex, Angleterre, à M. Em. Genevoix, 14, Beaux-Arts, Paris.
 Prix de l'huile de marrons, 5 fr. et 3 fr., dans les pharmacies. Exiger la signature Genevoix.

Grand Théâtre de Roubaix
 Lundi 28 décembre 1874.
Don César de Bazan, drame en cinq actes mêlé de chant, par MM. Dumanoir et Donnay.
La Corde sensible, vaudeville en un acte, par MM. Clapville et Lambert Thiboust.
 Ordre du spectacle : 1° La corde sensible; 2° Don César de Bazan.
 Bureau à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.
 La salle sera chauffée.

LES MINES HOUILLÈRE de Crespin-lez-Anzin.
 La concession de Crespin, d'une superficie de vingt-huit kilomètres environ, est limitée au Nord-Ouest par la puissante concession d'Anzin; à l'Ouest, elle limite la concession de Marly-lez-Valenciennes qui vient de se reconstituer avec succès, elle est limitée à l'Est par le riche bassin de Mons, dont elle n'est séparée que par la frontière. Un plan parcellaire des seize concessions comprises entre la frontière belge et Douai démontre que la concession de Crespin occupe le centre du bassin houiller de Valenciennes, qui, avec celui de Mons, forme le centre du bassin Anglo-Rhénan, qui, de New-Castle, traverse la Manche les départements du Pas-de-Calais, du Nord, le Midi de la Belgique, et joint le Rhin.
 En ce qui touche l'écoulement des produits, cette concession est traversée par deux chemins de fer et un canal.
 Divers sondages furent entrepris par la Société de Crespin ou ses ayants-droits à partir de 1834.
 Les uns restèrent sans résultats, les autres, notamment ceux de Quévrecrain, Quarouble, Ouhain, aboutirent au terrain houiller. (1)
 Les procédés primitifs et coûteux d'extraction et le peu de connaissances qu'on avait alors du terrain houiller, empêchèrent de continuer l'exploitation.
 Ces difficultés existèrent plus, tant à cause des progrès de la science géologique que du perfectionnement des procédés employés aujourd'hui pour le percement des puits (système Kind Chaudron).
 Après quelques considérations générales sur les terrains houillers du bassin de Valenciennes, M. A. Olry ajoute (nous le citons textuellement) :
 « La partie de la concession de Crespin comprise au Nord du cran de retour, mesure une superficie d'environ 500 hectares. C'est peu en comparaison de l'étendue totale de la concession, mais c'est cependant assez pour donner lieu à une exploitation importante, puisque dans la concession de Douchy, si riche et si prospère, les travaux souterrains ne s'étendent que sous 500 hectares environ; du reste, il est facile d'évaluer, d'une manière approximative, la quantité de charbon sur laquelle on peut raisonnablement compter. Il faut, pour cela, avoir égard, indépendamment

de l'étendue superficielle du terrain, aux plissements des veines, à leur inclinaison qui varie de 30 à 35° et au prolongement du cran de retour qui est de 70° vers le Sud.
 En définitif, on peut évaluer à 700 hectares le développement moyen des veines en superficie. Il faut réduire ce chiffre de moitié à cause des accidents, failles, rétrécissement et appauvrissements, de sorte que si l'on admet dans les parties en allures normale une épaisseur de 2m en charbon utile, ce qui est loin d'être exagéré, on aura à prendre 7,000,000 de mètres cubes de charbon en place qui donneront, à cause du foisonnement, plus de 90 millions d'hectolitres, représentant au moment une valeur de 200,000,000 fr.
 Le rapport de M. Olry s'étend ensuite sur l'existence du charbon demi-gras dans la concession de Crespin, sur la profondeur à laquelle il se trouve et sur la possibilité de retrouver le terrain houiller au midi du cran de retour; il résume et conclut ainsi :
 « Il résulte de l'exposé qui précède :
 1° Que la concession de Crespin, dont l'étendue est de 2 842 hectares, ne comprend que 900 hectares de terrain houiller; mais que ce terrain paraît se développer en profondeur en-dessous du terrain de transition.
 2° Que sur les 900 hectares appartenant à la formation carbonifère, 500 se trouvent au Nord du cran de retour, et comprennent, au voisinage du jour, le versant Nord des faisceaux de veines grasses qui est exploité au couchant d'Aniche ainsi qu'à l'Escarpelle, et à la profondeur de 700 mètres, le faisceau demi-gras qui passe aux environs des fosses d'Anzin et à la fosse Thiers (2). Le faisceau gras représente dans cette région une richesse de plus de 90,000,000 d'hectolitres de charbon, valant au moins 200,000,000 de francs, et on peut compter sur une quantité à peu près égale de charbon demi-gras, ce qui porte les richesses houillères de la concession à 180,000,000 d'hectolitres de charbon d'une valeur de francs 350 à 400 millions.
 3° Que les 400 hectares situés au midi du cran de retour peuvent encore renfermer des gisements de charbon exploitables dans des conditions rémunératrices, mais qu'il n'est pas possible d'apprécier la valeur et l'importance de ces gisements.
 M. Olry détermine ensuite les travaux à exécuter, l'emplacement de la fosse à creuser immédiatement, les indications précises pour une seconde fosse, la profondeur où sera atteint le terrain houiller, qu'on recou-

pera à 150 mètres environ, la méthode à employer pour le coulage, soit le système Kind Chaudron, et termine ainsi :
 « Avant d'arrêter ce mémoire, nous devons marquer ici toute la confiance que nous inspire la continuation des travaux de la concession de Crespin.
 Longtemps on a cru pouvoir y chercher le prolongement des veines exploitées en Belgique, à Dours, à Clouche; nous avons vu que l'existence du soulèvement de Quévrecrain, alors inconnu, a rendu inutiles les travaux dispendieux qui ont été faits dans ce but. Aujourd'hui, plus éclairé par l'expérience et les connaissances géologiques acquises au prix de recherches nombreuses et souterraines, nous avons pu déterminer d'une manière approximative les richesses en charbon de la concession. Nous espérons que cette étude ne restera pas stérile et que l'on verra bientôt la Compagnie de Crespin, reconstituée sur de nouvelles bases, égaler en prospérité la Compagnie de Douchy et celle de création plus récente du Pas-de-Calais.
 Un autre spécialiste, dont les opinions font loi en matière de mines, M. Dormoy, ingénieur de l'Etat s'exprime ainsi dans son ouvrage sur la *Topographie souterraine du bassin houiller de Valenciennes* (Paris, imprimerie nationale, 1867) :
 « En s'avancant au midi dans cette direction, on trouve la pointe de la concession de Saint-Saulve et la concession de Crespin. D'après ce qui s'est dit plus haut, on ne peut douter que cette région ne continue des faisceaux de veines de charbons demi-gras et gras. (Page 189.)
 Et un peu plus loin (Page 190), l'auteur ajoute :
 « De nouvelles recherches viennent d'être entreprises dans la concession de Crespin; un jour viendra sans doute où cette région sera le siège d'exploitations importantes, assises sur les faisceaux demi-gras ou gras, alors que les puits actuels d'Anzin et de Denain approcheront de leur épuisement, et l'on s'étonnera que la concession de Crespin soit restée si longtemps inexploitée.
 Fort de ces autorités, on peut affirmer que, reconstituée sur des bases sérieuses, la concession de Crespin prendra d'emblée sa place parmi les sociétés houillères exploitant du charbon du Nord et du Pas-de-Calais.
 L'étendue de la concession, les richesses houillères constatées et le patronage influent des personnes s'intéressant à cette affaire, assure à cette nouvelle Société un grand avenir.
 La première assemblée générale des actionnaires aura lieu le 10 janvier, à Valenciennes, à l'Hôtel du Commerce, à une heure et demie de relevée.

COURS PROGRESSIFS DES CHARBONNAGES
 Faisant partie du même bassin houiller que Crespin lez-Anzin.

NOMS des Concessions	Année d'émis.	Prix d'émis.	en déc. 1870	en déc. 1871	en déc. 1872	en déc. 1873	en déc. 1874	OBSERVATIONS
Anzin	1834	750000						Le dernier l'action est de 12 douzèmes ou denier.
Douchy	1834	2500	3071	3572	4650	6875		Le 12e.
Aniche	1834	7000	8000	12000	18000	25000		Le 12e.
Vicoigne	1834	1000	5400	5400	7000	15000	26800	
Escarpelle	1834	500	1150	1150	1900	2800	5580	
Courrières	1834	1000	10000	10900	13000	25000	36500	
Lens	1834	1000	2900	9700	11000	22500	32500	
Bully-Grenay	1834	500	430	420	510	1000	2300	
Brauy	1834	1600	3080	3000	5000	7000	12000	
Lillevin	1834	1000	1350			5000	9900	
Meurchin	1834	500	995	1050	960	1450	2850	Ces actions furent dédoublées fin de 1873. L'action entière vaut donc 5700 fr. (Meurchin).
Carvin	1834	500	875	880	940	1850	2600	

Progrès de l'Art Dentaire
 Dents et dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs. Edouard Verbrughe, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges, 8, rue de l'Hospice, 8, ROUBAIX.
 MAISON A PARIS
 4, Boulevard Poissonnière, 4
 Nota : Les dentiers ont l'avantage de ne pas remplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — SUCCÈS GARANTI.

ÉTRENNES

PARIS-JOURNAL
 Paris-Journal multiplie les primes qu'il ne cesse d'offrir à ses abonnés.
 Voici celles qu'il met à la disposition de ses souscripteurs, à l'occasion des **Étrennes 1875** :
 1re Combinaison.
 POUR RIEN : Une MONTRE A REMONTRE, ou bien une belle PENDULE REVEILL, en vernis or, à sujet, d'un modèle très élégant et inédit.
 2e Combinaison.
 POUR 15 fr. : Une MONTRE EN VERMEIL, ou bien une belle PENDULE, syle Renaissance, mouvement à jour, en cuivre vernis or ou argenté.
 3e Combinaison.
 POUR 32 fr. : Une MONTRE DE DAME EN OR, ou bien un bijou corail, échappement à cylindre huit jours en rubis, diamètres 13 et 14 lignes; ou bien, pour 35 fr., une MONTRE D'HOMME EN OR, exactement pareille à la précédente, dont elle ne diffère que par le diamètre, qui est de 17 lignes.
 Pour avoir droit à l'une de ces combinaisons, il suffit de prendre un abonnement de 6 fr., et de payer un semestre en souscrivant. Les montres sont expédiées franco, et les pendules aux frais du destinataire.
 Les montres sont fournies par la maison N. HAAS, boulevard S. Bastopol, 111 (et non 104), et les pendules par la maison FARCOT. Les unes et les autres sont livrées repassées et garanties pendant deux ans.
 Ecrire à M. BOURGET, 9, rue d'Aboukir, Paris. 7888.

Société des MINES DE HOUILLE de Crespin-lez-Anzin

Fondée suivant acte reçu par M^e Delcourt, notaire à Valenciennes, le 23 décembre 1874.
 Concession de 2842 hectares.
 Accordée par ordonnance royale du 27 mai 1836.
 CAPITAL SOCIAL 4 MILLIONS DE FRANCS
 divisé en 8,000 actions de cinq cents francs l'une.
 Emission de 4,000 actions de 500 fr. l'une.
Conditions de la Souscription
 E. SOUSCRIPTION. 125
 A la répartition. 125 500
 Du 1^{er} au 10 février 1874. 125
 Du 1^{er} au 10 mars 1875. 125
 Il sera délivré aux souscripteurs un récépissé qui sera échangé lors de la répartition et après le 2^e versement contre un certificat provisoire, nominatif, libéré de 250 francs.
 A la libération complète du titre, il sera donné en échange de ce certificat, une action de 500 fr., nominative ou au porteur, au choix du souscripteur.
 Chaque souscripteur aura la faculté d'anticiper l'époque du versement, moyennant une bonification de 5 0/0 d'intérêt.
 Faute de paiement des sommes échues, les souscripteurs seront passibles d'un intérêt de 6 p. 0/0.
 La souscription publique, ouverte le 20 décembre, sera close le même jour.
 A Roubaix : chez MM. Vernier, Verley, Dectroix ;

A la Société Générale :
 Chez MM. Devilder et C^o ;
 Au Crédit du Nord.
 Des démarches seront faites près de la Chambre syndicale des agents de change pour que ces actions soient cotées officiellement à la bourse de Lille, de Paris et de Bruxelles.
 Une première Assemblée aura lieu à Valenciennes, Hôtel du Commerce, le 17 janvier prochain, à une heure et demie. 7961

SANTÉ A TOUS les états de la vie. sans frais. par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite REVALESCIERE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.
 Cure N^o 65,341.
 Vervant, le 28 mars 1866.
 Monsieur. — Dieu soit béni votre Revaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revaléschiere m'a rendu la santé.
 A. BRUNELIERE, curé
 Cure N^o 74,442.
 Courmes, par Vence, (Alpes-Maritimes) juillet 1871.
 Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
 MEYFRAT
 Cure N^o 45,270.
 PITHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité 25 années.
 Cure N^o 68,413.
 M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue. — Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revaléschiere se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse, en mer, ainsi que toute irritation et le odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs — La Revaléschiere chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois; LÉON DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DE BARRY et C^o, 26, Place Vendôme, à Paris.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES, COMMERCIALES ET AVIS DIVERS

Le JOURNAL DE ROUBAIX désigne pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES ET JUDICIAIRES.

Publication légale

Etudes de M^e PAUL DE RENTY et de M^e HOUZE, avoués à Lille.
 Département du Nord — arrondissement de Lille
 Ville de Roubaix et commune de Croix

7 MAISONS

et terrain en dépendant A VENDRE par suite de liquidation
 L'adjudication aura lieu le Mercredi 20 janvier 1875, à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Lille, au palais de Justice de la dite ville.
 (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués)
 DÉSIGNATION
VILLE DE ROUBAIX
 1^{er} lot.

UNE MAISON

sise à Roubaix, rue des Fabricants, portant le n^o 65, contiguë au lot suivant, avec étage, tenant d'un côté aux ayants-droits Destombes et dans le fond à demoiselle Tiers.

2^e lot.
UNE MAISON
 sise rue des Fabricants, portant le n^o 67, contiguë au lot précédent, surmonté d'un étage, tenant d'un côté aux ayants-droits Destombes, et dans le fond à Mademoiselle Tiers.

COMMUNE DE CROIX

CINQ MAISONS

avec jardin et terrain, sises au bout de la rue numéro 1, tenant d'un côté aux demoiselles Goube, d'autre côté aux héritiers Lecoutre, dans le fond à M^{me} Briet, et par devant à la dite rue numéro un.
 Mise-a-prix
 Les immeubles seront adjugés sur les mises à prix suivantes :
 1^{er} lot, deux mille francs 2000
 2^e lot, quinze cent francs 1500
 3^e lot, six mille francs 6000
 Les lots un et deux seront d'abord mis en vente séparément, puis réunis en un seul lot pour être adjugés suivant le mode le plus avantageux.

Cette vente se fait en vertu d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le tribunal civil de Lille, le 26 novembre 1874, enregistré et signifié.
 A la requête de :
 Madame Amandine Vanackère, sans profession, demeurant à Roubaix.
 Demanderesse ayant M^e PAUL DE RENTY pour avoué.
 Contre 1^{er} François Vanackère, menuisier à Roubaix, veuf de dame Victoire Béhague, tant en son nom

personnel que comme tuteur naturel et légal de Céline Vanackère, sa fille mineure, issue de son union avec la dite Béhague.
 2^e M. Agapit Vanackère, menuisier à Roubaix, subrogé tuteur de la dite mineure, Vanackère.
 Défenseurs ayant pour avoué, maître HOUZE
 En présence ou lui dûment appelé dudit sieur Agapit Vanackère, subrogé tuteur de ladite mineure Vanackère.
 Fait et rédigé par l'avoué soussigné à Lille, le vingt-un décembre 1874.
 Signé : PAUL DE RENTY
 Enregistré à Lille, le 21 décembre 1874, folio 141, C 1, reçu un franc 88 centimes, décime compris, signé Bonnières.
 S'adresser pour les renseignements :
 1^o Au greffe du tribunal civil de Lille, où le cahier des charges est déposé;
 2^o à M^e HOUZE, avoué co-licitant, demeurant à Lille, rue de l'Hôtel-militaire, 119;
 3^o M^e PAUL DE RENTY, avoué poursuivant la vente, rue d'Anglet, n^o 19;
 4^o M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, commis pour la liquidation. 7968

IMMEUBLES à vendre ou à louer

A louer, à pouvoir en prendre possession le 1^{er} mars 1875, une grande et belle maison à usage, avec porte cochère, située Quai du Commerce, n^o 9. — S'adresser chez 2 Lemesre freres, n^o 7. 7822
 — A LOUER : Un bâtiment à trois étages, avec terrain d'environ 600 mètres carrés de superficie. — Ce bâtiment, par sa situation au centre de la ville est convenable à tous usages industriels ou établissements commerciaux. — S'adresser à M. Jourdeuil, rue des Fabricants. 7872
 A louer, pour en jouir au 1^{er} avril 1875, un tissage mécanique de 126 métiers avec les machines et moteurs, comprenant 56 métiers à 6 balles et 70 unis. Plus une maison avec jardin. — S'adresser pour renseignements à M. Edouard Rouast, rue des Arts, 139. 7906
 A LOUER. Une maison d'habitation avec force motrice de six chevaux au R-z-de-Gauche. — S'adresser chez M. Courtois, tapissier, rue de l'Alouette. 7847.
 A LOUER. — Filature de laine peignée, 6,000 boudins, plus les moteurs rouvrouds; 2,700 boudins à retorder, emplacement pour augmenter. — S'adresser chez M. Henry Mathon, rue des Lignes. 6147
 A louer, à proximité de la gare, un grand magasin à étages avec machine à vapeur. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 7975

A louer pour le 15 janvier une maison avec vitier, rue des Longue-Hallons, 86. — S'adresser rue de Lannoy, 46. 7933

Ventes Diverses

ROUBAIX
 4, Rue de l'Épauce, 4
 à l'Esaminet de la Nouvelle-Poste

VENTE

Pour cause de changement de domicile.
 DE TOUT UN BEAU MOBILIER de cabinet
 Cartes, glaces, grand billard, vins, bouteilles vides, etc.
 Le lundi 28 décembre 1874, deux heures de l'après-midi, M^e Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, procédera à cette vente. 7947

Demandes et Offres d'Emplois

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL
 Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Les lettres sont remises, sans être ouvertes, aux personnes intéressées.
 On demande cinq mille francs en ordonnances. — S'adresser à M. Debonnet Jouvile, 22, rue Pellart, à Roubaix. 7969

Un comptable, pouvant fournir les meilleures références et disposant d'une partie de sa journée, désirerait l'utiliser. — S'adresser rue du Fort, 80, initiales V. L. 7134

On demande, pour une fabrication de draperie, un Directeur connaissant parfaitement cette partie. — Inutile de se présenter sans les meilleures références. — Réponse au bureau du journal sous les initiales R. X. 7849

On demande un bon cocher, bien au courant de son service et sachant parfaitement conduire un et deux chevaux. — S'adresser chez M. Auguste Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 25. 7919

On demande un jeune homme au courant d'un magasin d'épicerie au détail. Inutile de se présenter sans de bonnes références. — S'adresser rue Saint-Maurice, 54. 7923

Un homme connaissant les tissus, l'ourdissage, l'échantillonnage, pouvant s'occuper de l'ouvrage, desiré trouver un emploi. — S'adresser rue Blanchemairie, n^o 64. 7972

On demande une fille au courant de la cuisine, munie de bons renseignements. — S'adresser chez M. Nuyts-Scrépel, Grande-Rue-St-Etienne. 7942.